

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le cinq août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 9
 votants 9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Éric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET et Nadine VERNEY

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Pôle Enfance : création d'un emploi contractuel d'Assistante Administrative Polyvalente pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour optimiser le fonctionnement des services du Pôle Enfance et afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, il convient de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet afin de recruter une Assistante Administrative polyvalente, pour une durée d'un an, à compter du 05 octobre 2022.

Le conseil municipal,
Sur le rapport du Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- DECIDE de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet pour une période d'un an, à compter du 05 octobre 2022, afin de recruter une Assistante Administrative polyvalente au Pôle Enfance pour répondre à un accroissement temporaire d'activité.
- DONNE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions et la signature du contrat à intervenir.
- Dit que les crédits sont inscrits à l'article 6413 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Yves GENEVOIS



Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le 09/08/22